

Quel est le coût d'un sinistre au volant sur une route enneigée ou verglacée



Avis de grand froid sur toute la France, La **neige** tombe depuis deux jours et le **verglas** s'écrit sur les chaussées.

Les véhicules deviennent **parfois incontrôlables** car les **pneus adhèrent moins bien sur les routes gelées**. À

La **conduite demande plus de concentration** que d'habitude pour rester dans sa trajectoire.

Les épisodes de grand froid se traduisent par une hausse des accidents par rapport à un jour normal.

La neige augmente le nombre d'interventions des pompiers sur des accidents généralement sans gravité car les automobilistes roulent doucement sur des routes souvent encombrées en ville.

Un accident en ville sur route enneigée, à une vitesse réduite de 30-40 km/h implique rapidement des réparations de l'ordre de **600 à 700 euros** (source: site Carrossier). Les pièces les plus touchées sont les **boucliers** ainsi que les **phares** et les **roues** des véhicules.

En cas de dégâts uniquement matériels, si vous êtes **assuré au tiers**, votre **assurance automobile** ne prendra pas en charge les réparations.

Si vous êtes **assuré tous risques**, tout dépendra des termes de votre contrat et de votre responsabilité dans l'accident.

- En cas d'accident **non responsable avec un tiers identifié**, vous serez couvert par la responsabilité civile de ce tiers.
- En cas d'accident **responsable impliquant un autre véhicule**, vous serez couvert mais vous payerez une franchise sur les réparations.
- En cas d'accident **responsable n'impliquant pas d'autre véhicule**, vous serez couvert et vous payerez une franchise sur les réparations.

Rappelons que le délai maximum pour déclarer un sinistre à son assureur est de 5 jours ouvrés.

En cas d'accident responsable, l'assuré devra payer en plus d'une franchise un **malus** qui augmentera le [prix](#) de son [assurance](#) d'environ 25%, ce qui augmentera le montant total versé à l'assurance sur plusieurs années et peut dépasser le montant des réparations liées au sinistre responsable sur une route enneigée ou verglacée.

Lm, 23/01/2019